

# PRÉAVIS DE GRÈVE

## Tous en grève

### le 5 décembre 2019 !

Alors qu'un plan de départ est en cours et qu'une réforme des métiers menace notre travail et notre savoir faire, l'emploi et la retraite sont des préoccupations essentielles des salarié·e·s de France Télévisions.



En une génération, les droits à la retraite ont diminué, attaqués par les gouvernements successifs. Conséquences de ces régressions : l'âge légal de départ à la retraite est passé de 60 à 62 ans, pire la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein est passée de 37,5 à 43 ans.



La mise en œuvre de la retraite par points inquiète les nombreux CDI ou CDD qui verront encore leurs pensions baisser en raison, souvent, de leur statut d'intermittents ou de pigiste : ces périodes de travail hachées ne permettront pas de cotiser à un niveau satisfaisant. Le reflet de ces carrières, avec tous leurs aléas, déterminera le montant de leur retraite... à la baisse.



**La question n'est pas uniquement celle des retraites mais bien d'un système** qui maltraite au travail nos corps et nos cerveaux, abandonne les plus précaires et les plus démunie·e·s, détruit les services publics, vend nos biens communs et détruit le climat et nos écosystèmes.

A France Télévisions, l'audiovisuel public est clairement mis en danger ainsi que la santé des personnels suite aux départs non remplacés, nous empêchant de mener à bien nos missions avec une dégradation quantitative et qualitative de l'information nationale, régionale et de proximité. Ceci au prétexte d'évolutions technologiques et d'un rapprochement forcé avec les autres entreprises de service public.

**Sud Médias Télévision demande :**

- ▶ La préservation d'un système de retraite par répartition, solidaire entre les générations.
- ▶ La prise en compte de la pénibilité, des années d'études, des années de précarité.
- ▶ Un plan senior dès 50 ans, qui permette à tous de cotiser le plus longtemps possible pour compenser les carrières chaotiques.

Avec dans ce plan :

- des adaptations et aménagements de postes.
- des organisations du travail tenant compte de l'accroissement demandé de productivité.
- des reconversions quand elles s'avèrent nécessaires pour ne pas s'épuiser sur le même emploi pendant 45 ans.
- ▶ Le comblement des postes vacants, notamment ceux issus du plan de départ.
- ▶ Le financement pérenne de l'audiovisuel public à hauteur de ses besoins de développement.



**Sud Médias Télévisions appelle tous les salarié·e·s du réseau France 3 à cesser le travail le 5 décembre 2019 à partir de 00h pour une durée de 24h et à se joindre aux manifestations organisées ce jour là.**

Orléans, le 27 novembre 2019